

SITE DE L'ENFANT CACHE
en français, néerlandais, anglais et hébreu
www.enfant-cache.be

EDITO

Une avancée dans nos droits

Chères Amies, Chers Amis,

J'ai le plaisir de vous annoncer qu'une proposition de loi a été déposée à la Chambre par l'ancien Ministre Daniel Bacquelaine le 21 avril 2021 pour réparer l'injustice concernant le « Carnet Rose ». En effet, si du côté francophone les dossiers étaient en général acceptés, du côté flamand, ils étaient le plus souvent refusés. Il n'y avait pas égalité devant la loi. Se sont activés pour faire avancer ce dossier Régine Sluszny, le Prof. Dr Isy Pelc, Eugène Lipinski. Espérons que les débats seront brefs et que le vote sera positif.

Préservez-vous. Notre présence est notre plus belle victoire. La Mémoire a besoin de vous. Le combat continue.

Gezinterheid !

Avec notre meilleure amitié,

Pour le Conseil d'administration
Adolphe Nysenholz, Président

Onze rechten een stap vooruit!

Beste Vriendinnen en Vrienden,

Met genoeg kan ik u laten weten dat voormalig minister Daniel Bacquelaine op 21 april 2021 in de Kamer een wetsvoorstel heeft ingediend om de onrechtvaardigheid inzake het 'roze boekje' ongedaan te maken. Want, indien de dossiers langs Franstalige kant over het algemeen werden aanvaard, botsten zij langs Vlaamse kant meestal op een weigering.

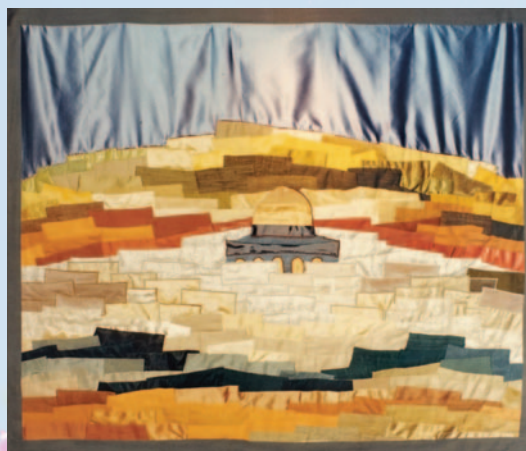
Om het dossier vooruit te helpen hebben Régine Sluszny, Prof. Dr. Isy Pelc en Eugène Lipinski zich bijzonder ingespannen. Laten wij hopen dat de debatten kort zullen zijn, en dat de stemming positief moge verlopen.

Zorg goed voor uzelf! Onze aanwezigheid is onze mooiste overwinning. De Herinnering heeft u nodig! De strijd gaat verder.

Gezinterheid!

In alle vriendschap,

Namens het Bestuur,
Adolphe Nysenholz, Voorzitter
(Vertaling door Herman Vandormael)



Jérusalem.

Ida Opal, patchwork. Par solidarité avec Israël

Avec le soutien de la
Commission Communautaire Française



Proposition de loi

Modifiant la loi du 15 mars 1954

Relative aux pensions de dédommagement des victimes civiles de la guerre 1940-1945 et de leurs ayants droit.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS
DE BELGIQUE

21 avril 2021

PROPOSITION DE LOI

modifiant la loi du 15 mars 1954
relative aux pensions de dédommagement
des victimes civiles de la guerre 1940-1945
et de leurs ayants droit

(déposée par
M. Daniel Bacquelaine et consorts)

BELGISCHE KAMER VAN
VOLKSVERTEGENWOORDIGERS

21 april 2021

WETSVOORSTEL

tot wijziging van de wet van 15 maart 1954
betreffende de herstelpensioenen
voor de burgerlijke slachtoffers van
de oorlog 1940-1945 en hun rechthebbenden

(ingediend door
de heer Daniel Bacquelaine c.s.)

La présente proposition poursuit un double objectif.

D'une part, elle vise à modifier la procédure prévue dans la loi du 15 mars 1954 afin d'établir une parfaite égalité entre toutes les victimes civiles de la guerre 1940-1945 dans le traitement des dossiers relatifs à l'octroi d'une pension de dédommagement. À cette fin, elle supprime la faculté du commissaire d'État de ne pas recourir à une expertise médico-légale réalisée par l'Office médico-légal s'il estime la demande du requérant non fondée.

D'autre part, elle prévoit la possibilité de réviser pour l'avenir les décisions exécutoires relatives aux victimes civiles de la guerre qui n'ont pas bénéficié de la nouvelle procédure modifiée et qui n'ont pas été soumises à une expertise médicale par l'Office médico-légal.

Dit wetsvoorstel streeft een tweeledig doel na.

In de eerste plaats beoogt het wetsvoorstel de in de wet van 15 maart 1954 vervatte procedure te wijzigen teneinde alle burgerslachtoffers van de Tweede Wereldoorlog op volstrekte voet van gelijkheid te behandelen bij de afwikkeling van de dossiers betreffende de toekenning van een herstelpensioen. Daartoe strekt dit wetsvoorstel tot opheffing van de keuzemogelijkheid van de Staatscommissaris om het dossier niet voor een geneeskundig onderzoek aan de Gerechtelijk-Geneeskundige Dienst over te zenden wanneer hij de aanvraag van de verzoeker van meet af aan ongegrond acht.

Ten tweede beoogt het te voorzien in de mogelijkheid van toekomstige herziening van de uitvoerbare beslissingen aangaande de burgerslachtoffers van de voormelde oorlog die geen gebruik van de nieuwe gewijzigde procedure hebben kunnen maken en die door de Gerechtelijk-Geneeskundige Dienst niet medisch werden onderzocht.

Continuité

L'Enfant Caché asbl pense à sa continuité. Pour certains membres, nous ne devons pas faire porter le poids de notre souffrance sur les épaules de nos enfants. Aux yeux d'autres, il est important pour la société en général que la mémoire soit transmise. Sophie Rechtman avant de créer l'Enfant Caché fut présidente des Filles et Fils de la Déportation. Cela nous paraît un beau précédent. Le contact a été pris avec l'UEJB, qui est ouverte à des échanges. Nous vous ferons part du suivi.

Ad.N.

LUTTE CONTRE L'ANTISEMITISME

1. Le mot juste

On veut supprimer le mot antisémitisme(1). Il serait compris dans le mot racisme.

Or, les Juifs ne constituent pas une race, mais un peuple. Comme Hitler, on racialise la question juive.

Si les Européens ont réduit les indigènes d'Afrique, estimés de race inférieure, en bêtes de somme, Hitler a considéré les Juifs comme des sous-hommes par rapport aux *Übermenschen*, voire des microbes nuisibles, à éliminer pour purifier la race aryenne et le monde. La haine des Juifs millénaire a abouti au grand génocide de l'Histoire. Rayer le mot antisémitisme touche au négationnisme.

Si les immigrés de nos jours rencontrent de la discrimination, il n'y a pas de camps d'extermination pour musulmans. On ne peut faire l'amalgame de l'islamophobie avec la judéophobie qui a conduit à l'anéantissement du Yiddishland, à la disparition des ¾ du judaïsme européen.

Utiliser un mot pour un autre est une faute. Pour guérir, il faut poser le bon diagnostic.

Ne plus désigner l'antisémitisme c'est faire comme si la chose n'existait plus. Comment lutter contre un mal qu'on ignore ? Le mot juste peut sauver des vies au même titre que les personnes qui ont été nommées, parmi les nations, Justes.

2. Réseaux sociaux et antisémitisme

La presse écrite, radiophonique, audiovisuelle, est soumise à des règles de déontologie. Tout dérapage raciste peut en principe tomber sous le coup de la loi. Il y a des règles auxquelles doivent obéir les journalistes. Comme toute liberté, la liberté d'opinion a ses limites : elle finit où commence celle d'autrui. C'est le *gentleman agreement* social.

Il n'y a pas de raison pour que toute personne qui émette son opinion puisse échapper à cet impératif de respect d'autrui qui rend la vie commune en société possible.

Or sur les réseaux sociaux, c'est la loi de la jungle.

L'Enfant Caché-Belgique lance un appel pour que des juristes, des hommes et des femmes politiques, et des informaticiens travaillent ensemble afin de mettre au point une loi comparable à celle qui régit les professionnels des médias ; un système électronique qui permettrait de détecter rapidement les messages de haine et d'appel au meurtre et de condamner les contrevenants.

Si la propagande de Daesh semble avoir été réduite sur le web, il faudrait désormais mener une action plus globale, qui devrait être continue, quotidienne, internationale.

Adolphe Nysenholz

(1) Cf. Communiqué du CCOJB, Assises au Parlement bruxellois contre le racisme ou « le refus de nommer l'antisémitisme », site www.ccojb.be

Eli Edelman a été un membre actif important de l'Enfant caché comme administrateur et aussi comme témoin à succès dans les écoles. Il était noble comme le dit son nom. Un chapitre lui est consacré dans le livre l'Enfant sauvé. Nous regrettons profondément son absence.



Samuel Eli Edelman est né le 14 juillet 1932 de parents originaires de Biala Podlaska (Pologne), arrivés à Bruxelles dans les années 20.

Durant la guerre, Eli sera caché seul dans un premier temps, puis avec sa maman en différents lieux à Bruxelles et à Drogenbos,

tandis que son papa, caché de son côté, doit continuer à travailler pour pouvoir subvenir aux besoins de sa famille. Ils auront la chance de survivre tous les 3 à l'Holocauste, contrairement à d'autres membres de sa famille restés en Pologne. Au sortir de la guerre, Eli fréquente l'Hashomer Hatsair.

Tout au long de sa vie, il sera impliqué au sein de sa communauté avec ferveur, notamment en prenant part à la conception du CCLJ, en participant aux hommages rendus aux déportés,

à ceux qui l'auront caché durant la guerre, aux Justes, en tant que membre actif de l'Association des Enfants Cachés, etc.

En 2007, sa rencontre avec M. Blum, des Compagnons de la Mémoire, marquera un tournant dans son engagement. Eli ira témoigner de son expérience d'enfant caché dans plusieurs écoles du pays. Cette mission et ces rencontres avec les jeunes étudiants seront capitales pour lui, par ailleurs un nombre impressionnant de lettres d'élèves émus et reconnaissants de son témoignage lui confirmera à quel point ce partage aura suscité leur intérêt et leur questionnement sur ces événements qu'ils ignoraient bien souvent. Il arrêtera ses témoignages à contre-cœur pour raisons de santé il y a quelques années.

Eli était un grand altruiste, extrêmement attentif au monde dans lequel il vivait, également préoccupé par la situation en Israël, mais plus que tout tourné vers sa famille et son épouse.

Il s'est éteint entouré des siens le 15 mars 2021 après s'être battu courageusement contre la maladie.

Carine Edelman

L'Enfant Caché estime important de publier la lettre envoyée par au Dr C. Bloch et au CRIF, comme d

Dossier



Concerne : Affaire Sarah Halimi

A l'attention du Dr Claude Bloch

Je me présente : Isy Pelc, Professeur émérite de Psychologie Médicale, Université Libre de Bruxelles et ancien Chef de Service de Psychiatrie de l'Hôpital Universitaire Brugmann, Bruxelles.

Je suis aussi reconnu par mes pairs et les Autorités en Belgique comme spécialiste en Assuétudes (Drogues et Alcool) [voir le CV scientifique sur Google]

A ces titres, j'ai procédé, avec mon équipe à de nombreuses expertises psychiatriques médico-légales. Avant mon honoraire (2006), j'ai volontairement cessé d'effectuer de telles expertises, suite au refus d'un juge, dans une affaire de ce type, de m'entendre sur les « **circonstances** » d'un crime commis sous consommation de drogues. J'avais, au préalable, refusé de dire si le « présumé coupable » était oui ou non responsable de ses actes, car sous l'effet de prise de drogues. J'estimais qu'il n'était pas possible, à un psychiatre, de fournir une réponse aussi tranchée;

C'était plus de l'ordre philosophique que psychiatrique, car toutes les interprétations personnelles sont possibles : on peut affirmer que la prise de drogues a été volontaire et on peut dire le contraire...

La seule solution est d'en débattre et que chacun puisse s'exprimer, argumenter, et poser toute question... donc en Cour d'Assises avec un Jury Populaire.

On sait aujourd'hui et les Neurosciences le confirment : tout comportement humain est largement tributaire des **circonstances** dans lesquelles il prend place et pas seulement de l'état dans lequel se trouve la personne, au moment où ce comportement se manifeste.

Pour en revenir au crime commis par K. Traore sur la personne de Sarah Halimi :

L'inculpé a reconnu les faits criminels.

Il avait, déjà, semble-t-il, auparavant, menacé et/ou injurié Sarah Halimi en tant que juive.

Au moment des faits, des témoins, l'ont entendu s'exprimer : ALLAH AKBAR et « j'ai tué le démon », et aussi réciter des versets du *Coran* stigmatisant des infidèles...

On l'a entendu reconnaître des objets de culte juif, un chandelier, un livre de prière en hébreu.

Il y a eu, récemment, en France, d'autres crimes d'assassinats de personnes en tant que juives.

Les **circonstances** sont bien celles d'un acte antisémite et le procès doit se dérouler aux Assises.

Toute personne, malade psychiatrique ou non, vit dans un contexte et subit ce qui s'y passe.

Toute personne, malade psychiatrique ou non, reste responsable de ce qu'il fait. En Belgique en tout cas, tout interné, garde ses droits de citoyen. L'imputabilité d'un « délire » n'enlève en rien la responsabilité de ce qui est fait.

Prof. Isy Pelc, Bruxelles, le 20 janvier 2020

Annexe : Commentaires additionnels

La Psychiatrie n'est pas une Science exacte. Le Droit, quant à lui, consiste en un ensemble de règles à respecter par chaque citoyen pour qu'une « vie ensemble » reste possible, malgré les tendances différentes de chaque personne.

Quand on veut « faire coller » ces 2 disciplines, créées par l'Homme, on en arrive à ce type d'imbroglio.

On dit que le Roi Salomon rendait la Justice : voir son jugement lorsque deux femmes revendiquaient chacune être la mère d'un même enfant... Aujourd'hui, les tribunaux appliquent les règles du Droit. On peut le faire « bêtement », « à la lettre », ou au contraire « avec bon sens »

Je mets au défi l'un ou l'autre de ces éminents psychiatres qui ont examiné le prévenu de dire avec une certaine certitude si « le discernement de celui-ci était au moment des faits aboli ou altéré ». Quand on ne sait pas, on dit qu'on ne sait pas.

Le problème n'est pas la responsabilité ou pas. Ce n'est pas ainsi qu'on explique l'origine des troubles mentaux, en Psychiatrie Moderne : on évoque plutôt ce qui revient à la personne concernée (sa génétique qui l'oriente vers telle disposition...) et l'environnement dans lequel il a vécu, et qui l'influence aussi...

le Prof. Isy Pelc, administrateur de notre Conseil d'Administration, document concernant l'Affaire Halimi.

Si le prévenu avait vécu dans un endroit où les Juifs sont respectés et non haïs, aurait-il commit ces actes ?

Aussi, je partage plutôt la vision de Brigitte Stora¹: il fallait entendre le prévenu. « Ecouter, c'est commencer à comprendre ».

Enfin, j'aimerais signaler qu'il existe des « usages durs de drogues dites douces ». Comme pour l'alcool, c'est dû à des particularités de la personne.

I.P.

Revue dans la Presse

Dans *le Monde* (27.04.2021) :

Brigitte Stora : « Les meurtres antisémites sont les signes et les symptômes de maladies sociales qu'il convient de condamner aussi ». « Le meurtrier s'est dit 'possédé' et il le fut par un imaginaire qu'il n'a pas inventé ».

Cf. *ibid.*, **Jean-Christophe Muller** : « *La loi ne définit pas précisément ce qu'est un 'trouble psychique ou neuropsychique'* ». Le tribunal n'aurait donc pas eu le texte qui lui permettait de juger tout seul sans une discussion publique qu'aurait offert un procès.

Dans *le Figaro*:

Jack Broda, juge du Pôle Social du Tribunal de Grande Instance de Nancy, a démissionné de ses fonctions après la décision de la Cour de cassation.

« *Pour protester contre le jugement de Kobili Traoré, j'ai rendu ma robe de juge !* ». Il appelle à un changement de loi et à un nouveau jugement. Il y a « la loi et l'esprit de la loi. Il n'y a pas de réponse automatique sur un problème judiciaire par le biais d'une expertise, il est nécessaire d'écouter, d'analyser tous les avis à charge et à décharge et ceci ne peut se faire que dans le cadre d'un procès. La justice ne doit pas être rendue par les experts. Si la personne a tenu à se mettre dans cette position de délire, elle est pénalement responsable car selon l'axiome latin : *Nemo auditur propriam turpitudinem allegans* ('Nul n'est recevable à invoquer sa propre

turpitude'). » Il soutient le principe de « l'irresponsabilité pénale », mais « qui doit se décider à l'audience et non en chambre d'instruction ».

(in *Figaro*, extraits de *Tribune Juive*)

Dans *L'Express* :

L'expert Daniel Zagury appelle à un changement de loi

Le psychiatre estime que les criminels doivent être pénalement responsables de leurs actes quand une abolition du discernement résulte de leurs propres actions. « Le troisième collègue a estimé qu'il était habituel, dans de tels cas, de conclure à l'abolition, le docteur Coutanceau affirmant ultérieurement, dans un article de *L'Express*, que la conclusion contraire aurait été également possible. Kobili Traoré savait que « la consommation d'un produit toxique illicite est susceptible de générer des effets de perte de contrôle aux conséquences imprévisibles. S'il est inéquitable d'imputer à Kobili Traoré l'intention délibérée de tuer, il est faux de prétendre qu'il n'est pour rien dans la perte de contrôle qui a permis le passage à l'acte criminel ». D'autres exemples, « superposables à l'affaire Sarah Halimi », ont conduit à des conclusions inverses. Mais il dénonce aussi l'idée simpliste qu'« on ne juge pas les fous ». « En réalité, on ne juge pas ceux dont seule la maladie éclaire le crime, et qui n'ont rien fait pour la provoquer », éclaire-t-il, ce qui n'est pas le cas de Kobili Traoré. « N'est pas pénalement responsable la personne qui était atteinte au moment des faits d'un trouble psychique ou neuropsychique ayant aboli son discernement ou le contrôle de ses actes, si cette abolition ne résulte pas de façon déterminante de sa propre action. » Ce qui n'est pas le cas du meurtrier de Sarah Halimi. (extraits de *Times of Israël*)

Ad.N.



¹ In *Le Monde*, Idées, 27 avril 2021, p. 27.

Créations d'enfants cachés

Les Arts



Moïse. Ida Opal, patchwork

Je suis née à Bruxelles de parents juifs immigrés de Pologne. Mon père était tailleur et ma mère brodeuse. En 1944 Ils ont été déportés et ne sont pas revenus du camp d'Auschwitz.

Durant la guerre, j'ai été une enfant cachée. Devenue orpheline, je n'avais d'autre choix, que d'aller travailler. Les seules études qui s'offraient à moi, étaient celles d'infirmière car, à l'époque, elles étaient gratuites. J'ai pu les faire, en internat durant trois ans, à l'Hôpital Brugmann. Très vite, je me suis mariée, avec également un orphelin de guerre, étudiant en Droit. Nous avons eu deux enfants.

En ce qui concerne les tissus, je les ai toujours collectionnés. Une passion qui date de mon enfance.

Un jour, dans une Revue, j'ai découvert une annonce pour

un stage de patchwork en Toscane. La personne qui le proposait était Architecte d'Intérieur et elle-même artiste.

J'ai décidé d'aller faire ce stage que j'ai adoré.

Dès lors, j'ai poursuivi inlassablement mes recherches sur les rythmes, les formes et les couleurs ; développant au fur et à mesure des techniques nouvelles.

J'ai travaillé d'abord les formes géométriques, qu'on appelle : patchwork traditionnel.

Mais très vite j'ai éprouvé le besoin d'évoluer vers plus de liberté et d'audace.

Simultanément, je me suis aussi mise à peindre à l'aquarelle, ce qui m'a permis d'enrichir mon style.

Orpheline de la guerre, j'ai puisé dans la création une forme de thérapie, comme dit Cyrulnik, ma « résilience ».

Ida Opal.



Bibliothèque.
Ida OPal, tapisserie

Cinéma

Le chemin du bonheur, Film de Henri Roanne



<https://www.theirsgroup.eu/lenfant-cache-actuellement-en-postproduction/>

Après un tournage qui s'est tenu entre le Luxembourg et la Belgique de août à octobre 2020, 'Le chemin du bonheur' est actuellement en pleine postproduction. Saül Birnbaum est un « enfant caché », un de ceux qui à l'âge de 6 ans a dû être séparé de ses parents pour échapper à la Shoah à venir et envoyé par un Kindertransport à l'étranger, de Vienne à Bruxelles.

En 1986, Saül est sur la voie de la résilience, il réinvente sa vie, il tente de la réenchanter, il a ouvert un Delicatessen qui ne ressemble à aucun autre, où le 7ième Art triomphe tous les jours sur la scène de ce restaurant en représentation permanente. Avec Joakin, son protégé, un jeune réalisateur chilien qui a fui Pinochet, ils décident d'écrire l'histoire de l'enfance de Saül et d'en faire un film, ce qui leur permettra à tous deux de « guérir » un peu plus. Mais voilà que l'amour frappe à sa porte et le confronte à son passé. Elle l'aime, il l'aime, elle disparaît, il se perd, elle revient, il revit, elle l'abandonne à nouveau, il s'abandonne.

Écrit par Michel Fessler et Henri Roanne-Rosenblatt, l'auteur du roman dont est adapté le film, Le cinéma de Saül Birnbaum, 'Le chemin du bonheur' est réalisé par Nicolas Steil. Le film réunit Simon Abkarian, Pascale Arbillot, Django Schrevens, André Jung, Michel Vuillermoz de la Comédie Française, Eric Caravaca, Tania Gabarski, Hélène Noguerra, Roxane Duran, Nathalie Laroche, Mathilda May, Hervé Sogne et avec la participation de Brigitte Fossey.

'Le chemin du bonheur' est une comédie dramatique qui a été tournée en langues originales française, allemande et yiddish. La distribution en France sera assurée par **Rezo Films**...

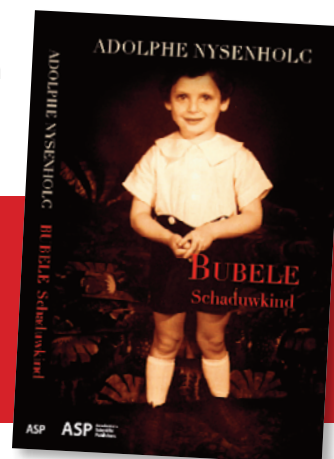
Littérature

Bubelè l'enfant à l'ombre, traduit en néerlandais

"Ik mocht niet bestaan. Als peuter was ik een gevaar voor mezelf én voor de anderen."

In **Bubelè, Schaduwkind** is het woord aan Dolfie, een joodse jongen die tijdens de Tweede Wereldoorlog onderduikt bij Vlamingen uit Brussel. Hij vertelt over zijn leven als schaduwkind. De kinderlijke impressies, de stijl en het woordgebruik geven een blik in het leven van een kind van gedeporteerde ouders, een kleine jongen die enkel bestaansrecht heeft als hij zich voordoet als een ander kind. Het verhaal van Dolfie werd eerder vanuit het Frans al vertaald naar het Italiaans. Nu verschijnt ook de Nederlandse vertaling van de hand van Stefaan van den Breemt, met een voorwoord van professor Daniel Acke.

OVER DE AUTEUR: **Adolphe Nysenholc** is toneelschrijver, publicist en voorzitter van de vzw L'Enfant Caché. De vroegere hoogleraar verwierf faam met theaterstukken als *Mère de guerre*.



Cf. Webinar, **online conferentie (22 maart 2021) De gevolgen van racisme tijdens de Tweede Wereldoorlog**, organiseerd door Pol De Grave, met Paul Crahay (Auschwitz Stichting): « De deportatie: modus operandi », Knarf Van Pellecom (acteur en scenarist) : lezen van de boek), Daniel Acke (VUB): « Bubele en de literatuur van de Holocaust ».

Appel à témoins



Vous avez des choses à raconter...

La vie juive en Belgique

La Fondation de la mémoire contemporaine est un centre de recherche sur la vie juive et le judaïsme en Belgique, situé à Bruxelles, près de l'Université Libre de Bruxelles.

Son équipe a réalisé depuis sa création plus d'une centaine d'interviews. Elles portent sur l'immigration, la résistance, la déportation, l'expérience d'enfant caché, la vie communautaire, la reconstruction au lendemain de la Libération, le vécu en tant que « seconde génération »...

En pause depuis une dizaine d'années, cette activité vient d'être relancée. Nous cherchons donc des personnes prêtes à nous faire le cadeau de leur récit de vie, qui peut éclairer le travail des historiens comme faciliter le travail mémoriel auprès des jeunes générations...

Prêt à nous aider ?
Besoin de davantage d'informations ?
Contactez-nous au 02.650.35.64
Par email : info@fmc-seh.be

Merci d'avance !

AVIS DE RECHERCHE

— N° 240

Mon grand-père, Vandekerkove Joseph, a sauvé des enfants juifs durant la guerre. Il participait à un réseau et les faisait passer dans des familles catholiques françaises. Il leur fournissait de fausses cartes d'identité et de faux certificats de baptême. Je peux vous fournir les documents que j'ai pu retrouver dans les archives de l'État. Il travaillait avec le père Siméon qui aurait eu des origines juives lui-même et fut bénédictin à Bruges. Il aurait été envoyé au couvent des Bénédictines à Blandain comme aumônier, là où habitait mon grand-père. Celui-ci a été emprisonné en raison de son activité, torturé par la Gestapo et a pu être libéré grâce à l'intervention d'une certaine « princesse Dorothy ». Il a été assigné à résidence en simulant la folie. Il ne pouvait plus travailler mais continuait son activité dans le réseau. Un jour la Gestapo est venue dans sa chambre. Heureusement, il s'y trouvait. Il a joué comme s'il avait une bouffée délirante, par diversion, car dans sa table de

chevet se trouvaient des faux papiers pour les clandestins. Je sais aussi qu'une maman juive est restée avec sa fille un temps dans son domicile. Ma grand-mère, lorsque que mon grand-père a été arrêté, avait déjà sept enfants à nourrir. Il a risqué sa vie pour accomplir un acte d'amour et de générosité énorme qui est de sauver l'autre et en particulier des enfants innocents. Si votre ASBL avait des informations sur un réseau à la frontière belgo-française, et en particulier à Blandain, ce serait intéressant de nous les fournir. À ce stade, il n'est pas possible de le faire reconnaître comme Juste car nous n'avons pas d'identité d'enfants juifs sauvés. Je vous remercie pour l'attention portée à ce mail.

Séverine Vandekerkove

NB. Coralie Vankerkhoven a publié dans le *Soir Mag* une série de 4 articles sur les Enfants cachés, leurs Justes et descendants, notamment Marcel Frydman, Ida Opal, Regina Sluszny, Marka Syfer (les 2 et 23 février, 17 et 22 mai 2021).

— N° 241

Sabine Franckentahl a été accueillie par Mr et Me Jean Bauduin à Bergilers. Elle était à l'école quand la Gestapo est venue arrêter son petit frère et ses parents. J'écris l'histoire de mon village. Pour les besoins de mon chapitre sur "La shoah à Bergilers", j'aimerais savoir où ils ont été déportés, où ils sont morts, et leurs identités respectives. Mon souhait est de faire se rencontrer Sabine et sa petite amie de classe qui vit encore à Bergilers. Sabine vivrait dans une maison de repos de la périphérie d'Anvers.

André Keppenne, instituteur retraité. Quai Saint-Léonard, 15/34 • 4000 Liège

— N° 242

Paule de Henau, fille de sauveurs

Nous habitons au n°20 rue Pangaert à Ganshoren. Mes parents ont caché deux petites filles juives. C'est Madame Herlaire, qui nous les a amenées (je crois que son fils ou sa fille faisait partie de la Résistance ?) Je ne sais qui l'avait demandé à mon Père à la sortie d'une réunion des " Amis du sacré Cœur " à la Basilique. On nous a dit que c'était deux petites orphelines, rescapées du pensionnat de Louvain qui avait été bombardé, du nom de Paulette et Liliane Debakker. Après la guerre, nous avons su qu'elles s'appelaient Paula et Lidia Schreter. La personne qui est venue rarement les voir chez nous, soi-disant une tante, était leur Mère, et elles avaient un frère, qui s'appelait Oscar, caché dans un home des Ardennes. Après 1945, Oscar est parti en Amérique (?) jusqu'à ce qu'il gagne suffisamment pour faire venir sa Mère et ses deux sœurs.

Je ne me rappelle plus, ni ma sœur, à quelle date elles sont arrivées chez nous. Leur Mère est venue les chercher dès qu'elle trouvé un logement pour elles trois. Un jour, elles sont venues nous dire au revoir et sont parties rejoindre leur frère.

Leur Maman a écrit à la mienne pour donner des nouvelles, mais je ne les ai jamais vues ! J'ai demandé leur adresse à Maman et elle m'a dit que Paulette avait écrit pour dire que leur Maman était décédée. Elle n'avait pas donné son adresse, mais elle avait envoyé une photo d'elle, avec son mari et ses trois enfants, deux garçons et une fille. Depuis 3 ou 4 ans, grâce à mon fils, il a trouvé un Steev Schreter, à Montréal, qui avait, une tante Lidia et un oncle Oscar malheureusement décédé, mais avait encore sa Maman, qui avait épousé un Schreter, mais n'était pas de la même famille. Donc, le fils de Paula Schreter portait le même nom !

Nous avons l'adresse mail de son fils, qui lui passe ma correspondance, car elle ne se sert pas de l'ordinateur, et son fils, ne connaît pas le français. Des photos de nous 4, avec nos parents et des amis, j'en ai pas mal, et également celle avec ses enfants qu'elle avait envoyée à Maman, et une d'elle et son mari, quand mon fils l'a retrouvée car, son mari est mort l'année passée, si j'ai bien compris ?

Contactez le secrétariat de l'Enfant caché au tél. 02 538 75 97 ou 0474 605 657.